

Réunion du Conseil de l'École doctorale « Cultures et Sociétés »

Lundi 13 novembre 2023 de 9 h 30 à 11 h 30 en distanciel

Compte-rendu rédigé par les représentant·e·s

Présent·e·s : Direction de l'ED : Claire Oger, Anne-Emmanuelle Veisse ; Directions de laboratoires : Daniel Meyer (IMAGER), Marie-Karine Schaub (CRHEC), Frédérique Sitri (CEDITEC), Anne Raffarin (LIS) ; assistantes de gestion administrative : Latifa Zeroual-Belbou (ED CS), Yanetty Puisard (ED CS), Stéphanie Ben Abria (ED OMI).

Représentant·e·s des doctorant·e·s : Coline Robert Mestais (CEDITEC), Ludovic Pégourie (LIRTES)

Excusé·e·s : Christian Bourret (DICEN-IDF) ; Corine Maitte (ACP) ; Lionel Dufaye (LISAA)

Ordre du jour :

1. Information des représentantes et représentants
2. Classement des demandes de bourses de cotutelle
3. Classement des demandes de bourses de mobilité internationale
4. Classement des demandes de professeur·es invité·es

Le Conseil rencontre Mme Yanetty Puisard, qui remplacera bientôt Mme Latifa Zeroual-Belbou à son poste.

1 . Informations des représentant·es des doctorant·es

Les doctorants présents signalent le peu de réponses à leur sondage sur les doctorantes et doctorants en situation de handicap, et un rendez-vous sera pris hors Conseil à ce sujet.

2. Classement des demandes de bourses de cotutelle

Le Conseil doit établir le classement de trois dossiers présentés par les laboratoires. Il n'y a pas de concurrence entre dossiers d'un même laboratoire. Le classement de l'ED est important dans le cas d'un arbitrage.

Les membres analysent les points forts et les angles d'amélioration possible des dossiers afin de préparer l'argumentaire pour le classement des demandes de bourse. Ils s'intéressent aux trois dossiers un par un, puis procèdent au classement. Les trois dossiers présentés reçoivent tous un avis très favorable et sont classés de un à trois.

La direction de l'ED CS souligne à la suite de cet examen l'intérêt de veiller à ce que les encadrant·e·s soient mieux informé·e·s du but de ce type de dossier afin de permettre aux futur·e·s candidat·es de mieux compléter ces derniers lors de leur candidature.

3. Classement des demandes de bourses de mobilité internationale

Trois dossiers sont présentés au Conseil pour examen. Deux reçoivent un avis très favorable et un reçoit un avis favorable, puis ces dossiers sont classés de un à trois.

Plusieurs éléments sont soulignés. Il est d'abord mentionné l'intérêt d'une cotutelle en cas de déplacement à l'étranger. Il est rappelé que dans le cas d'une impossibilité à accomplir ledit déplacement après avoir reçu l'avis du Conseil, il est nécessaire de constituer à nouveau l'année suivante un dossier, qui sera examiné en même temps que les nouvelles demandes de financement. Est ensuite soulignée l'importance pour les candidat·e·s de bien compléter et relire leur dossier avant envoi, afin d'en faciliter l'examen par le Conseil, notamment en détaillant leur projet de thèse et les raisons entourant le déplacement au cœur de leur demande de financement. Il est enfin rappelé l'intérêt pour les directeurs et directrices de thèse d'ajouter au dossier de leur doctorant·e une lettre d'avis détaillée.

4. Classement des demandes de professeur·es invité·es

Le Conseil aborde enfin deux demandes de financement en qualité de professeur·e invité·e. L'un des dossiers reçoit un avis très favorable, l'autre n'est pas classé. Les membres du Conseil insistent sur l'importance de marquer l'apport scientifique de l'invitation, tant pour le laboratoire d'accueil que – éventuellement – pour l'ED.

Fin de séance.